

# Rapport d'activité 2011

1. Quelques mots du président	3
2. Adaptations de la législation	3
Montants-limites: nouveaux montants du régime minimal LPP	3
Taux d'intérêt minimal LPP	3
Taux de l'intérêt moratoire	3
3. Composition du conseil de fondation	3
4. Experts, organe de révision, commission des placements, comptabilité des titres, autorité de surveillance	3
5. Employeurs affiliés	3
6. Autorité de surveillance	3
7. Séances du conseil de fondation en 2011	3
8. Enregistrement LPP et fonds de garantie	3
9. Réassurance	3
10. Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (EPL)	3
11. Dispositions relatives à la loyauté dans la gestion de la fortune	3
12. Prestations de rentes réglementaires	3
13. Données statistiques sur l'effectif d'assurés	3
14. Vérification actuarielle au 31.12.2011	3
15. Compte d'exploitation	3
16. Bilan	3
Actifs	3
Passifs	3
17. Composition de la fortune	3
Stratégie de placement actuelle	3
18. Année financière 2011	3
19. Situation financière de la caisse de pension au 31.12.2011	3
Objectif de rendement	3
Résultat des banques chargées de gérer la fortune	3
Placements immobiliers directs	3
Immobilisations en CHF et rendement de la fortune totale	3
Taux de couverture – rendement – réserves pour fluctuations des cours 2008 – 2011	3
20. Contrôle des investissements et compte-rendu	3
21. Rapport de l'organe de révision	3
22. Liens intéressants	3

# 1. Quelques mots du président

C'est avec plaisir que nous vous transmettons, par le biais du présent rapport d'activité, toutes les informations sur l'exercice 2011 de la caisse de pension des organisations d'assurance-maladie. À cette occasion, nous convions nos 381 assurés actifs ainsi que nos 72 bénéficiaires de rentes à consulter l'actuel rapport, une nouvelle fois sous forme de brochure, afin d'avoir une meilleure idée de la situation générale de notre caisse de pension.

L'exercice 2011 de la caisse de pension a subi les répercussions des difficultés rencontrées par divers pays sur le plan politique et économique. La crise de l'endettement public en Europe, plus particulièrement en Grèce, a fragilisé la conjoncture. Le « Printemps arabe » a, quant à lui, provoqué des turbulences sur les marchés pétroliers. Au cours des deux premiers mois de l'année 2011, l'économie était sur la bonne voie, et les marchés financiers enregistraient même une légère croissance. Après la catastrophe nucléaire de la centrale japonaise de Fukushima en mars 2011, les marchés financiers se sont brusquement effondrés, pour récupérer toutefois assez rapidement. La problématique de la dette publique en Grèce et les efforts pour la combler ont de nouveau poussé les marchés des placements dans le rouge dès mai 2011. Après la réunion de moyens suffisants pour l'instauration d'un filet de sécurité européen, une solution s'est enfin profilée pour stabiliser cette problématique de l'endettement et éviter la faillite de la Grèce. Les marchés et les indices boursiers se sont alors repris peu à peu. Malgré tout, le résultat des placements de notre caisse de pension a ressenti l'impact des turbulences, accusant une performance négative de -3,5%. Le taux de couverture s'est par conséquent réduit et se situe à 102,7% au 31.12.2011 (contre 110,2% l'année précédente).

L'année dernière, certaines modifications des dispositions légales issues de la réforme structurelle du 2<sup>e</sup> pilier sont entrées en vigueur. C'est le cas des dispositions liées à la transparence et à la gouvernance d'entreprise qui s'appliquent depuis le 1<sup>er</sup> août 2011. Le législateur a ainsi dressé une liste exhaustive des tâches intransmissibles et inaliénables de l'organe suprême d'une institution de prévoyance. Voilà pourquoi il a fallu établir une nouvelle déclaration de loyauté précisant les modalités des exigences en termes d'intégrité et de loyauté à remplir par les responsables (art. 51b LPP, art. 48f et 48g OPP2). Les frais administratifs sont désormais séparés en plusieurs catégories dans le compte d'exploitation: frais administratifs généraux, gestion de la fortune, marketing/publicité, activités de courtage, organe de révision/experts et autorité de surveillance. Le thème des frais administratifs sera repris et nous accompagnera prochainement. Dans le but d'améliorer l'efficacité et d'optimiser les frais de gestion de la fortune, le conseil de fondation a décidé d'introduire une approche dite de « Global Custody » (administration et conservation centralisées des valeurs patrimoniales). Par ailleurs, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la fortune ne sera plus gérée par trois, mais seulement par deux instituts bancaires, en l'occurrence la Regiobank Soleure et la Banque Sarasin. Suite à un délicat processus de sélection fin 2011, nous avons décidé de mettre un terme à notre collaboration de longues années avec la Banque cantonale d'Argovie (AKB).

En dépit de la crise de l'endettement public qui continue à sévir en Europe et de l'insécurité sur les marchés financiers, notre caisse de pension maintient sa stratégie de placement. Nous continuons cependant à suivre l'évolution des marchés financiers de très près de manière à pouvoir réagir à temps et prendre les mesures qui s'imposent si le besoin s'en fait sentir. Le Crédit Suisse, agissant en qualité de « Global Custodian » depuis novembre 2011, fournira désormais au conseil de fondation les informations pertinentes à ce sujet. La sécurité et la stabilité prévalent encore sur le rendement, plus risqué, même si dans le contexte actuel des taux d'intérêt en Suisse, un certain risque doit être pris pour atteindre les rendements voulus.

Notre caisse de pension est bien préparée à relever les défis de 2012. Notre organisation allégée permet de réaliser un travail efficace. Nous nous engageons à donner les moyens à notre caisse de pension de poursuivre son évolution positive, en agissant de manière conséquente et axée sur nos profits. En qualité d'assuré, d'employé motivé et de retraité méritant, vous nous apportez une aide précieuse et la motivation nécessaire pour faire tout ce qui est en notre pouvoir en faveur de notre caisse de pension, en toute connaissance de cause.

## 2. Adaptations de la législation

L'année 2011 a été marquée par l'implémentation de la réforme au sein du 2<sup>e</sup> pilier. Lors de ses séances des 10 et 22 juin 2011, le Conseil fédéral a en effet adopté les dispositions d'ordonnance nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme structurelle de la prévoyance professionnelle. Parmi les éléments-clés de cette réforme, on compte l'amélioration de la transparence, la gouvernance et l'indépendance ainsi que le renforcement et la réorganisation du système de surveillance avec la mise en place d'une commission indépendante de haute surveillance. Le Conseil fédéral a nommé Monsieur Pierre Triponez, ancien Conseiller national, comme premier président de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS-PP) à partir du 1<sup>er</sup> août 2011. La CHS-PP a démarré ses activités officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les principaux amendements sont publiés régulièrement sur le site officiel de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS (c. f. [www.bsv.admin.ch/themen/vorsorge/aktuell](http://www.bsv.admin.ch/themen/vorsorge/aktuell)). En voici un résumé:

- Les dispositions relatives à la transparence et à la gouvernance au sein de la prévoyance professionnelle sont entrées en vigueur le 01.08.2011 (exception faite de l'art. 48f, al. 3 et 4 OPP2 qui entre en vigueur le 01.01.2014).
- Le nouveau service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (établissement de droit public autonome) a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Les rentes AVS/AI et les montants destinés à la couverture des besoins vitaux des prestations complémentaires n'ont pas été adaptés au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Voici les montants variables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012:

Rente minimale de vieillesse AVS par mois	CHF	1'160
Rente minimale de couple (150%) par mois	CHF	1'740
Rente maximale AVS par mois	CHF	2'320
Rente maximale de couple (150%) par mois	CHF	3'480

Prestations complémentaires:

Montant annuel pour personnes seules	CHF	19'050
Montant annuel pour couple	CHF	28'575
Montant annuel pour orphelin (pour les deux premiers enfants)	CHF	9'945

- En vertu de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), les rentes LPP doivent être périodiquement adaptées à l'évolution de l'indice des prix à la consommation jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Ces rentes doivent être adaptées pour la première fois après trois ans, puis subséquemment en même temps que les rentes de l'AVS, soit en général tous les deux ans (depuis le 01.01.1992). Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les rentes obligatoires de survivants et d'invalidité LPP n'ont pas été adaptées.

### Montants-limites: nouveaux montants du régime minimal LPP

Les montants-limites restent inchangés par rapport à l'année 2011. Les voici :

	2012	2011
	CHF	CHF
Salaire minimal (seuil d'entrée dans la prévoyance professionnelle)	20'880	20'880
Déduction de coordination	24'360	24'360
Limite supérieure du salaire annuel	83'520	83'520
Salaire coordonné maximal	59'160	59'160
Salaire coordonné minimal	3'480	3'480

Salaire limite maximal assuré par le fonds de garantie	125'280	125'280
--	---------	---------

### Taux d'intérêt minimal LPP

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Le taux d'intérêt minimal est fixé par le Conseil fédéral:	1.5%	2.00%

### Taux de l'intérêt moratoire

Conformément à l'art. 7 OLP, le taux de l'intérêt moratoire correspond au taux d'intérêt minimal fixé dans la LPP, augmenté de 1 %. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, il se monte donc à + 2 ½ % (taux d'intérêt minimal + 1%). L'intérêt moratoire est exigible lorsque l'institution de prévoyance ne verse pas la prestation de sortie due dans un délai de 30 jours suivant la transmission des informations nécessaires par la personne quittant l'institution.

## 3. Composition du conseil de fondation

Nom / prénom	Fonction	Employeur affilié	Représ.
Holenstein Stefan	Membre / <b>président</b>	santésuisse	AG
Rindlisbacher Michael	Membre	santésuisse	AG
Heuberger Gebhard	Suppléant	tarifsuisse sa	AG
Petermann Judith	Membre jusqu'au 30.06.2011	santésuisse	AN
Vogt Ursula	Suppléante dès le 18.02.2012	santésuisse	AN
Füglistaller Margrit	Membre	SVK	AN
Bucher Ruedi	Suppléant jusqu'au 30.06.2011 Membre dès le 01.07.2011	SASIS SA	AN
Boesch Dieter	Membre	Centris SA	AG
Künzli Thomas	Membre	Centris SA	AG
Stampfli Isabella	Suppléante	Centris SA	AG
Biberstein Klement	Membre	Centris SA	AN
Dubois Jean-Pierre	Membre / <b>vice-président</b>	Centris SA	AN
Kipfer Thomas	Suppléant	Centris SA	AN
Roth Urs	Membre	Inst. com. LAMal	AG
Sutter Rolf	Suppléant jusqu'au 31.12.2011	Inst. com. LAMal	AG
Schwarz Marc	Suppléant dès le 01.01.2012	Inst. com. LAMal	AG
Witschi Susanne	Membre	Inst. com. LAMal	AN
Roelli Heidi	Suppléante jusqu'au 31.12.2011	Inst. com. LAMal	AN
Vögeli Loradana	Suppléante dès le 06.03.2012	Inst. com. LAMal	AN

AG = représentant des employeurs / AN = représentant des employés

## 4. Experts, organe de révision, commission des placements, comptabilité des titres, autorité de surveillance

<b>Expert en caisse de pension</b>	Schnider Martin, Abcon AG, Zentweg 13, 3000 Berne 15
<b>Organe de révision</b>	Engel Copera AG, Waldeggstrasse 37, 3097 Berne-Liebefeld Réviseur en chef: Mathys Dieter, expert-comptable diplômé
<b>Commission des placements</b>	Dubois Jean-Pierre, Centris SA, Soleure Felder Peter, Profitass AG, Etziken (conseiller)

	Holenstein Stefan, santésuisse, Soleure
	Karau Roland, santésuisse, Soleure (conseiller)
	Roth Urs, Institution commune LAMal, Soleure
<b>Gestion</b>	Karau Roland, santésuisse, Soleure, responsable Winistörfel Ursula, santésuisse, Soleure, administration
<b>Adresse de la caisse de pension</b>	Caisse de pension des organisations d'assurance-maladie, c/o santésuisse, Römerstrasse 20, 4502 Soleure
<b>Global Custodian*)</b>	Credit Suisse AG, Berne et Zurich
<b>Comptabilité des titres et organe de reporting</b>	Profitass AG, 4554 Etziken
<b>Autorité de surveillance de la fondation</b>	Département de l'économie, Office de la prévoyance professionnelle et de la surveillance des fondations, 4502 Soleure

\*) Un Global Custodian est chargé de la conservation et de l'administration des titres. Dans notre cas, les titres sont désormais conservés et administrés de manière centralisée auprès de Credit Suisse AG.

## 5. Employeurs affiliés

1. santésuisse, Les assureurs-maladie suisses, Römerstrasse 20, 4502 Soleure
2. Centris SA, Grabackerstrasse 3, 4500 Soleure
3. Institution commune LAMal, Gibelinstrasse 25, 4503 Soleure
4. SVK, Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie, Muttenstr. 3, 4502 Soleure
5. Office de médiation des assurances sociales, Morgartenstrasse 9, 6003 Lucerne
6. SASIS SA, Römerstrasse 20, 4502 Soleure
7. Fondation EQUAM, Therwilerstrasse 3, 4054 Bâle
8. tarifsuisse sa, Römerstrasse 20, 4502 Soleure

## 6. Autorité de surveillance

Dans l'intervalle, l'autorité de surveillance a pris connaissance des comptes annuels 2009 et 2010 adoptés par le conseil de fondation. La prise de connaissance des comptes annuels par l'autorité de surveillance ne se traduit ni par l'aval des actes juridiques de l'institution de prévoyance professionnelle, ni par la décharge des organes responsables par l'autorité de surveillance. Celle-ci se base en principe sur les rapports de contrôle de l'organe de révision et les rapports des experts en prévoyance professionnelle, et procède à des contrôles aléatoires. L'autorité de surveillance peut ordonner en tout temps la régularisation des lacunes jusqu'ici cachées ou non signalées.

## 7. Séances du conseil de fondation en 2011

En 2011, le conseil de fondation a siégé trois fois. Outre les affaires ordinaires, il s'est surtout penché sur les questions d'organisation et de placement. C'est ainsi qu'un nouveau règlement concernant l'organisation a été élaboré, entre autres. Au cours de trois réunions consécutives, le conseil de fondation s'est penché sur les thèmes centraux sélectionnés.

Lors de la séance du **28.04.2011**, il a traité en priorité les affaires suivantes:

- comptes annuels 2010 avec annexe;

- rapport sur les centres de coûts et rapport d'activité 2010;
- rapport actuariel au 31.12.2010;
- règlement concernant l'organisation.

Le conseil de fondation a avalisé les comptes annuels 2010, y compris l'annexe et le rapport d'activité 2010. Il a en outre pris connaissance du rapport de révision 2010 et du rapport actuariel des experts en prévoyance professionnelle. Les membres de la commission de placement ont signé, à l'attention du conseil de fondation, la déclaration de loyauté conforme aux dispositions légales (c. f. art. 48f + g LPP2). Le nouveau règlement concernant l'organisation, présenté lors de cette séance, a été une nouvelle fois remanié par un groupe de travail interne. La stratégie de placement ainsi que les marges des catégories de placement restent inchangées.

Le **16.08.2011**, le conseil de fondation s'est penché sur les affaires suivantes:

- nouveau reporting financier, « Global Custody »;
- élections de remplacement au sein de la commission de placement;
- baisse du taux d'intérêt technique et renouvellement des bases actuarielles;
- vérification de la stratégie de placement sur la base de la baisse du taux d'intérêt technique;
- coopération future avec les banques;
- règlement concernant l'organisation;
- renouvellement de l'assurance stop loss;
- budget 2012 y compris plan d'investissement pour les biens immobiliers sur 5 ans;
- formation des membres du conseil de fondation.

La séance d'août a été l'occasion de débattre d'une multitude de points intéressants. En raison des exigences posées par la réforme structurelle et en vue d'améliorer le rapport financier, le conseil de fondation a décidé d'engager le Credit Suisse en qualité de Global Custodian. Cette décision permettra d'exploiter l'effet d'échelle par rapport aux frais de dépôt et d'élaborer un reporting plus efficace et plus professionnel. Par ailleurs, cette séance a vu l'élection de Monsieur Urs Roth, représentant de l'employeur de l'Institution commune LAMal, comme remplaçant de Mme Judith Petermann, au sein de la commission de placement. Le contrat de réassurance conclu avec la « Zurich » pour les prestations de décès et d'invalidité a été renouvelé. Sur demande des experts en prévoyance professionnelle, le conseil de fondation a décidé une baisse du taux d'intérêt technique de 4% à 3%. Le taux d'intérêt technique, qui doit être sélectionné en fonction des hypothèses posées sur le rendement du capital à long terme, est un paramètre central pour fixer les obligations actuarielles. C'est la raison pour laquelle les bases actuarielles ont également été mises à jour et que les calculs s'effectuent désormais sur les bases LPP 2010. Le règlement concernant l'organisation avait déjà été discuté au sein du conseil de fondation. Lors de la séance du 16.08.2012, le conseil de fondation a adopté le nouveau règlement, remanié une fois de plus. Par ailleurs, le budget administration et biens immobiliers 2012 a été avalisé. Pour la deuxième fois, une séquence de formation a été ajoutée à la séance du conseil de fondation. Les obligations légales de formation en vertu de l'art. 51, al. 6, LPP, ont ainsi été satisfaites.

Le **02.12.2011**, le conseil de fondation a tout particulièrement traité les affaires suivantes:

- intérêts servis en 2012;
- allocation de renchérissement sur les rentes;
- coopération future avec les banques; sélection des banques pour la gestion de la fortune de la caisse de pension;
- règlement relatif aux provisions.

Chaque année, le conseil de fondation décide du taux d'intérêt servi sur les capitaux d'épargne pour l'année suivante. Les intérêts servis par la caisse d'épargne pour le plan I, les avoirs de vieillesse et les montants de l'épargne séparés du plan II ont été fixés à 1 ½ % (intérêt minimal LPP). Il faut replacer cette décision dans le contexte du manque de fonds libres. Les fonds libres sont uniquement disponibles lorsque les réserves pour fluctuations des cours fixées par le règlement concernant les placements sont intégralement alimentées. Or, cela n'est pas encore le cas au 31.12.2011. Le conseil de fondation a confirmé la stratégie de placement choisie. Dans le contexte de la vérification de la coopération avec les banques, les mandats de gestion de la fortune

ont été mis au concours. Étant donné la situation délicate dans laquelle se trouvent les marchés financiers, le conseil de fondation a décidé de ne pas travailler avec de nouvelles banques. Pour assurer une gestion plus efficace et économique de la fortune, il a donc réduit le nombre de banques coopérant de trois à deux seulement (Regiobank Soleure et Banque Sarasin). Cette décision a entraîné la fin de la coopération avec la Banque cantonale d'Argovie (AKB) fin 2011.

## 8. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La caisse de pension figure au registre cantonal de la prévoyance professionnelle sous le numéro SO 1012; elle est soumise à la loi sur le libre passage et affiliée au fonds de garantie.

## 9. Réassurance

La fondation a réassuré globalement les risques d'invalidité et de décès des assurés actifs auprès de la Zurich, société d'assurance sur la vie, par voie de contrat stop loss. Les provisions existantes et la capacité à supporter les risques ont permis à la caisse de pension de convenir d'une quote-part relativement élevée dans le contrat d'assurance (7,679% de la masse salariale totale assurée) par période d'assurance. Jusqu'à ce montant, la caisse de pension couvre elle-même les risques actuariels.

## 10. Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (EPL)

En 2011, l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle a de nouveau suscité un fort engouement. Le taux historiquement bas des intérêts hypothécaires stimule l'intérêt toujours vivace pour l'acquisition d'un logement en propriété.

Dans le cadre des dispositions légales, 7 assurés ont perçu, en 2011, des versements anticipés pour un total de CHF 385'000 à partir de leurs comptes personnels de prévoyance. Le montant des versements variait entre CHF 20'000 et CHF 125'000. 23 personnes assurées ont en outre mis en gage leur avoir personnel de prévoyance au profit d'instituts bancaires suisses. Dans 15 des cas, le gage portait sur la totalité de la prestation de libre passage actuelle.

## 11. Dispositions relatives à la loyauté dans la gestion de la fortune

Les membres de la commission des placements ont signé, à l'attention du conseil de fondation, une déclaration relative à la loyauté dans la gestion de la fortune. Ils y confirment avoir respecté les dispositions du droit fédéral concernant la loyauté dans la gestion de la fortune (art. 48 f + g OPP2).

## 12. Prestations de rentes réglementaires

Type de rente	2011		2010	
	Nombre	CHF	Nombre	CHF
Rentes de vieillesse	56	1'755'031	50	1'748'875
Rentes de conjoint/e	11	347'728	11	367'560
Rentes d'orphelin	7	113'367	6	98'265
Rentes AI et rentes AI partielles	3	137'784	3	92'808
<b>Total des prestations de rentes</b>	<b>77</b>	<b>2'353'910</b>	<b>70</b>	<b>2'307'508</b>

### 13. Données statistiques sur l'effectif d'assurés

	Effectif au 31.12.2011	Entrées 2011	Sorties 2011	Effectif au 01.01.2011	Variation 2011
Caisse de rentes, plan I	8	-	1	9	- 1
Caisse d'épargne, plan I	8	-	1	9	- 1
Assurance de capital, plan I	2	-	-	2	-
Caisse à primauté des cotisations, plan II	373	55	59	377	- 4
Caisse d'épargne transitoire, plan II	15	-	1	16	- 1
<b>Total des assurés actifs</b>	<b>381</b>	<b>55</b>	<b>60</b>	<b>386</b>	<b>- 5</b>
<b>Total des bénéficiaires de rentes</b>	<b>72</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>66</b>	<b>+ 6</b>
<b>Total des assurés</b>	<b>453</b>	<b>61</b>	<b>60</b>	<b>452</b>	<b>+ 1</b>

### 14. Vérification actuarielle au 31.12.2011

L'expert en caisse de pension Martin Schnider, Abcon AG, Berne, a établi le bilan actuariel au 31.12.2011. Une somme de CHF 122,150 millions (CHF 124,593 millions l'année précédente) est disponible au niveau des actifs du bilan pour répondre à toutes les obligations actuarielles. Les avoirs de prévoyance disponibles ont légèrement diminué. En parallèle, les actifs nécessaires à la caisse pour faire face à ses obligations ont atteint CHF 118,895 millions (CHF 113,066 millions l'année précédente) au 31.12.2011, ce qui correspond à une augmentation de 5,2%. Il se dégage donc un excédent actuariel de CHF 3,255 millions (CHF 11,527 millions l'année précédente). Le recul de CHF 8,272 millions correspond au résultat annuel de la caisse de pension, qui peut être intégralement couvert par la dissolution de la réserve pour fluctuations des cours. La valeur théorique des réserves pour fluctuations des cours se monte à CHF 23,584 millions (cf. page 14), et n'est donc ainsi pas encore atteinte. Le résultat annuel négatif est dû en particulier à deux facteurs : le résultat net de CHF - 3,529 millions issu de la partie assurance et le résultat négatif de CHF - 4,459 millions issu des placements de la fortune (cf. aussi p. 11).

Le bilan actuariel a été calculé sur les bases actuarielles LPP 2010. Le conseil de fondation a par ailleurs baissé le taux d'intérêt technique de 4% à 3%. Grâce à la dissolution de la provision pour la baisse du taux d'intérêt technique, cette baisse s'est effectuée de manière neutre au niveau des coûts. Dans la caisse à primauté des cotisations, plan II, le capital de prévoyance correspond au total des avoirs de vieillesse et des avoirs d'épargne supplémentaires. Les provisions techniques pour « longévité » se montent à 0,5%, en raison du passage aux bases actuarielles LPP 2010. La réserve pour fluctuations des cours repose de nouveau sur le contrat de réassurance stop loss; elle est calculée de façon à pouvoir couvrir, en les cumulant avec les primes de risque engrangées par la fondation, deux années consécutives de sinistres extrêmes.

<b>Bilan actuariel (résumé)</b>	<b>31.12.2011 CHF</b>	<b>31.12.2010 CHF</b>
Exigences globales pour toutes les obligations de prestations	118'894'669	113'066'570
Capital disponible y compris réserves pur fluctuations des cours	122'150'008	124'593'935
<b>Résultat</b>	<b>+ 3'255'339</b>	<b>+11'527'365</b>
<b>Taux de couverture</b> (calculé sur les bases LPP 2010 pour l'année 2011 et sur les bases VZ 2005 pour l'année 2010)	<b>102.7%</b>	<b>110.2%</b>

Le résultat du bilan actuariel de 2011 montre un excédent de CHF 3'255'339, soit un recul CHF 8,272 millions par rapport à l'exercice précédent. Ce recul correspond à 7,5 pour cent de couverture. Cette évolution négative provient essentiellement des pertes accusées sur les placements en capital ainsi que des bénéfices issus de l'évolution des risques. L'expert actuariel confirme que toutes les obligations actuaires peuvent être garanties. De même, il confirme que les dispositions réglementaires et actuaires sur les prestations et le financement satisfont aux obligations légales.

## 15. Compte d'exploitation

Résumé	2011 CHF	2010 CHF
Cotisations et versements ordinaires et autres	7'170'568	10'193'011
Versements pour rachats de réduction en cas retraite anticipée	0	108'076
Prestations d'entrée des assurés	5'195'229	4'987'708
<b>Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>12'365'797</b>	<b>15'288'795</b>
Prestations réglementaires (prestations de rente et de capital)	- 3'831'853	- 3'123'195
Prestations de sortie (sortie, versements EPL, divorce)	- 6'289'317	- 5'416'424
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>- 10'121'170</b>	<b>- 8'539'619</b>
Modification du capital de prévoyance et provisions techniques	- 5'714'805	- 7'224'830
Produits des prestations d'assurance	11'695	14'519
Charges d'assurance (réassurance et fonds de garantie)	- 70'681	- 73'267
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-3'529'164</b>	<b>-534'402</b>
Intérêts sur les comptes bancaires et les placements sur le marché monétaire	1'214'021	1'170'023
Intérêts et dividendes sur les titres	906'867	761'842
Pertes et profits réalisés et non réalisés sur les cours (net)	- 6'534'003	2'104'842
Revenus des propres immeubles (net)	237'044	430'807
Réajustement des valeurs Immeubles	82'000	0
Intérêt moratoire sur les prestations de libre passage	- 10'308	- 5'388
Dépenses de gestion de la fortune par les banques	- 354'688	- 338'885
<b>Résultat net des placements de la fortune (immobilisations)</b>	<b>- 4'459'066</b>	<b>4'123'241</b>
Frais administratifs généraux (honoraires de conseil, de l'expert et de l'organe de contrôle compris)	- 283'795	- 272'608
<b>Frais administratifs et autres</b>	<b>-283'795</b>	<b>-272'608</b>
<b>Revenu avant constitution de réserves pour fluctuations des cours</b>	<b>- 8'272'025</b>	<b>3'316'231</b>
Dissolution voire constitution de réserves pour fluctuations des cours	8'272'025	- 3'316'231
<b>Résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 16. Bilan

<b>BILAN</b>	<b>2011</b> CHF	<b>2010</b> CHF
<b>Placements de la fortune (immobilisations)</b>		
Liquidités et créances monétaires	15'853'518	10'643'779
Créances	172'179	122'382
Obligations	49'381'842	50'207'911
Actions / placements alternatifs	48'068'763	52'134'763
Fonds de placement Immobilier	7'063'805	9'695'168
Immeubles	6'481'000	6'399'000
<b>Régularisation active</b>	<b>295'211</b>	<b>368'465</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>127'316'318</b>	<b>129'571'468</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Dettes</b>		
Prestations de libre passage et rentes	481'093	244'119
Autres dettes	162'638	82'492
<b>Régularisation passive</b>	<b>14'379</b>	<b>220'259</b>
<b>Réserves de cotisations de l'employeur Centris SA</b>	<b>4'508'200</b>	<b>4'430'663</b>
<b>Capital de prévoyance et provisions techniques</b>		
Réserve mathématique primauté des prestations	3'588'146	3'746'852
Capital épargne primauté des cotisations	77'238'289	74'834'863
Réserve mathématique rentiers	32'968'629	26'585'655
Provisions techniques	5'099'505	7'899'200
<b>Réserves pour fluctuations des cours</b>	<b>3'355'339</b>	<b>11'527'365</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres</b>		
État au début de la période	0	0
Résultat	0 *)	0
État à la fin de la période	0	0
<b>Total des passifs</b>	<b>127'316'318</b>	<b>129'571'468</b>

En l'espace d'un an, la somme inscrite au bilan au 31.12.2011 a baissé de CHF - 2,3 millions (-1,7%).

\*) Le résultat avant dissolution des réserves pour fluctuations des cours se monte à CHF – 8'272'025.

## Actifs

Les actifs affichent une forte augmentation des liquidités par rapport à l'exercice précédent. En raison de la volatilité des marchés financiers, une part plus importante de liquidités a été investie dans les placements.

## Passifs

Au cours du passage de 2011 à 2012, toutes les sorties de personnel n'ont pu être traitées. Le montant des dettes en suspens figurant sous la position «Prestations de libre passage et rentes» a donc augmenté par rapport à l'exercice précédent. Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été repris dans le bilan suite au rapport actuair de notre expert. La réserve mathématique de primauté des prestations des assurés actifs a de nouveau diminué en raison des départs à la retraite. Le résultat financier de l'année 2011 est intégralement supporté par la dissolution des réserves pour les fluctuations des cours. Conformément à l'objectif visé par la stratégie choisie de placement, il manque encore CHF 20'328'661 (CHF 13'965'635 l'année précédente) aux dites réserves (cf. aussi sous le point 17).

## 17. Composition de la fortune

Catégorie de placement	31.12.2011 CHF mio.	%	31.12.2010 CHF mio.	%
Créances en CHF par rapport aux débiteurs suisses	34.927	27.4	30.880	23.9
Créances en CHF par rapport aux débiteurs étrangers	14.598	11.5	13.654	10.5
Créances en devises étrangères	15.894	12.5	16.456	12.7
Immeubles et fonds immobiliers	13.545	10.6	16.094	12.4
Actions Suisse	21.463	16.9	23.286	18.0
Actions Etranger	21.207	16.7	22.435	17.3
Placements alternatifs (commodities)	5'399	4.2	6.413	4.9
Créances non garanties à l'égard des entreprises affiliées	283	0.2	353	0.3
<b>Total des placements</b>	<b>127.316</b>	<b>100</b>	<b>129.571</b>	<b>100</b>

Les limites selon les art. 54, 55 et 57 OPP2 ont été respectées.

## Objectifs des réserves pour fluctuations des cours

Type de placement	Valeur du marché en 2011 en CHF	Objectif en %	Réserves 2011 en CHF
Actions y compris placements alternatifs	48'068'763	35	16'825'000
Obligations Suisse en CHF	18'889'785	7	1'322'000
Obligations Etranger en CHF	14'597'589	7	1'022'000
Obligations en devises étrangères	15'894'467	15	2'384'000
Biens immobiliers	13'544'805	15	2'031'000
<b>Total</b>			<b>23'584'000</b>
Réserves pour fluctuations de cours disponibles			3'255'339
<b>Différence par rapport aux réserves cibles</b>			<b>20'328'661</b>

L'objectif de CHF 23'584'000 n'est pas atteint au 31.12.2011. La différence par rapport à l'objectif des réserves visé s'élève donc à CHF 20'328'661. Priorité est accordée à la poursuite d'une constitution de réserves pour fluctuation des cours.

## Stratégie de placement actuelle

Déterminée par le conseil de fondation, la stratégie de placement est stipulée dans le règlement concernant les placements et l'organisation. Les capitaux de la caisse de pension, sans les biens immobiliers propres, sont gérés et administrés selon la stratégie de placement choisie dans le cadre des mandats confiés aux instituts bancaires chargés de gérer la fortune. Au cours de l'année 2011, le conseil de fondation a examiné à plusieurs reprises la stratégie de placement et maintient celle décidée en 2010. La stratégie de placement en vigueur actuellement se présente comme suit:

Type de placement	Stratégie in %	Marge en %	Art. 54 OPP2 Limite par débiteur	Art. 55 OPP2 Limites par catégorie
Liquidités	3	0 – 10	10% par débiteur	
Obligations en CHF (Suisse et étranger)	30	20 – 40		50% *
Obligations internationales (hedged)	15	9 – 21		Devises étrangères sans garantie 30%
<b>Total des valeurs nominales</b>	<b>48</b>	<b>29–71</b>		
Actions Suisse	17	12 – 22	5% par participation	50%
Actions étranger	17	12 – 22		
Placements alternatifs (commodities hedged)	5	3 – 7		15%
Biens immobiliers (directs et indirects)	13	9 – 17	5% par immobilier	30%, dont 1/3 max. étranger
<b>Total biens matériels</b>	<b>52</b>	<b>36 – 68</b>		

\* Limite s'appliquant aux titres de gage foncier et aux obligations hypothécaires

Les placements en obligations internationales et produits de base sont entièrement couverts contre les risques de fluctuation. Le conseil de fondation a toutefois renoncé à couvrir la part des devises étrangères des actions internationales en devises étrangères.

## 18. Année financière 2011

L'année financière 2011 entrera dans les annales comme année de la « crise de l'endettement public en Europe ». L'évolution négative des budgets de divers États européens était déjà amorcée en 2009, mais le problème des déficits budgétaires des États a été sous-estimé en grande partie par les politiques. L'euro et d'autres valeurs étrangères ont par conséquent subi une pression parfois massive par rapport au franc suisse (CHF) en 2011. La Banque nationale suisse s'est vue forcée de maintenir le cours de change de l'euro à CHF 1,20.- pour que les exportations ne souffrent pas trop. La Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international ont instauré un large filet monétaire de sécurité, en particulier pour sauver la Grèce en détresse, et ce plan de sauvetage a entraîné la circulation d'énormément d'argent. L'inflation consécutive que l'on redoutait n'a toujours pas eu lieu. A l'exception de l'Allemagne, on s'attendait plutôt à une déflation, voire au recul de la croissance économique, ce qui n'a pas non plus été le cas. Par contre, les emprunts publics des pays problématiques (Grèce, Espagne, Italie, Irlande), ont accusé de fortes pertes de solvabilité (qualité du crédit) et atteint des taux d'intérêt d'un montant record. Le marché européen des obligations en a souffert et a perdu beaucoup de sa valeur. En 2011, les marchés ont subi l'influence des discussions incessantes sur la manière de résoudre le problème de la dette publique de la Grèce. La réduction de la dette convenue avec la Grèce a certes calmé les esprits, mais elle ne résout pas la crise de l'endettement à long terme. Outre la crise de la dette publique, la catastrophe de Fukushima en mars 2011 a également secoué les marchés. L'accident du réacteur nucléaire a suscité de vives réactions, mais la situation s'est assez rapidement calmée par après. D'ici à fin 2011, la conjoncture s'est de nouveau stabilisée et même légèrement améliorée. Les bons résultats obtenus par les États-Unis, l'Allemagne et la Chine ont eu une influence positive vers la fin de l'année. Compte tenu de tous ces événements, la performance annuelle sur le marché suisse des actions n'a pas été trop mauvaise. Le Swiss Market Index (SMI) a atteint, au 31.12.2011, une performance de - 7,8%, tandis que le Swiss Performance Index (SPI) affichait - 10,5%. Alors que le Swiss Bond Index AAA-A a enregistré une croissance de + 5,0%, l'indice SWX Immofonds a connu une progression de + 6,8%. Avec une performance totale de - 3,5%, la caisse de pension des organisations d'assurance-maladie a réalisé un résultat global inférieur à la moyenne comparé à d'autres résultats (p. ex. indice Credit Suisse des CP: - 0,56%, comparaison de performance ASIP 0%, indice LPP-40 2005 de Pictet: - 0,94% et indice LPP-40 2000 de Pictet: - 0,14%).

**Obligations:** les taux d'intérêt ont encore reculé. Le rendement des obligations de la Confédération sur 10 ans n'atteignait que 0,69% au 31.12.2011, ce qui constitue une baisse de 1% par rapport à la valeur obtenue en 2010. En raison de la crise continue de la dette publique et pour ne pas freiner la légère croissance économique, les banques centrales ont laissé les taux d'intérêts directeurs inchangés. Le taux de rendement global des obligations s'est avéré très modeste, compte tenu du bas niveau des taux d'intérêt.

**Actions:** les marchés des actions ont bien démarré en 2011. Après la catastrophe nucléaire de Fukushima (Japon), les marchés boursiers se sont effondrés dans le monde entier, mais ils ont très vite récupéré. De mai à août 2011, les marchés ont connu une évolution négative, suite à l'insécurité découlant des problèmes rencontrés par la Grèce. Toutefois, les bons résultats obtenus aux mois d'octobre et de décembre ont permis de réaliser une meilleure performance annuelle 2011 que celle prévue. Le SPI, reposant sur une base plus large, a enregistré un score négatif de - 10,5% (contre - 2,29% l'année précédente), tandis que le MSCI World hors Suisse accusait lui une perte de - 5,2% (contre + 0,77 % l'année précédente).

## 19. Situation financière de la caisse de pension au 31.12.2011

Après que la performance de 3,3% en 2010 ait tout juste dépassé les 2% de taux d'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral, le résultat pour 2011 n'a pas eu la même ampleur. La bonne diversification de la fortune et la couverture conséquente de la part de valeurs étrangères dans la catégorie de placement Obligations Etranger devises étrangères et matières premières ont per-

mis d'obtenir un résultat de - 3,5%. Les insécurités régnant dans le monde entier et la crise de la dette publique européenne ont marqué l'année 2011 et les marchés financiers en conséquence. L'objectif de rendement visé de 3,1% a donc clairement été manqué au vu de ce résultat négatif. Alors que l'indice Pictet LPP-93 a atteint 3,22%, l'indice 2000 Pictet LPP-40-plus a lui réalisé - 0,14%, avec une part d'actions de 40%.

## Objectif de rendement

La stratégie de placement sert d'outil d'orientation pour le placement de la fortune. En cas d'appréciation positive ou négative du marché, il est possible d'évoluer dans le cadre des marges définies et ainsi, d'essayer de réaliser de bons rendements. En principe, la stratégie de placement est accompagnée par un processus de gestion actif-passif (ALM). L'étude de gestion actif-passif (ALM) réalisée par PPCmetrics AG en 2010 a été vérifiée au cours de l'année 2011, après la baisse du taux d'intérêt technique. La stratégie de placement n'a pas été modifiée. Par contre, en raison d'un taux d'intérêt technique plus bas (3% désormais au lieu de 4% précédemment), un rendement attendu minimal plus bas de 3,1% doit être atteint pour que le taux de couverture puisse être stabilisé à long terme.

## Résultat des banques chargées de gérer la fortune

En 2011, les trois instituts bancaires chargés de gérer et d'administrer la fortune ont obtenu un résultat négatif. La Banque cantonale d'Argovie, la Regiobank de Soleure, la Banque Sarasin ont enregistré des performances variant entre - 1,68% et - 3,85%. Le benchmark portant sur la stratégie de la caisse de pension (indice comparatif) s'est chiffré à + 0,24%. Considéré avec les placements immobiliers directs, le rendement 2011 de la fortune totale se chiffre à - 3,5% (contre + 3,3% l'année précédente).

## Placements immobiliers directs

La caisse de pension possède deux immeubles collectifs sis respectivement Römerstrasse 22 (construit en 1968) et Muttenstrasse 3 (construit en 1981) à Soleure. Les deux immeubles sont bien situés et en bon état. En 2011, peu de locataires ont changé. Un logement a dû être rénové intégralement à la Muttenstrasse 3. Par ailleurs, l'ancien ascenseur a dû être remplacé par un nouveau. Voilà pourquoi le résultat net des deux immeubles est plus bas que celui de l'exercice précédent. En raison de la légère modification des loyers prévus, la valeur totale des immeubles a pu être augmentée de CHF 82'000 au 31.12.2011. La situation financière des deux propriétés est représentée ci-dessous.

### Immeuble Römerstrasse 22, 4502 Soleure

	2011 CHF	2010 CHF
Loyers	212'700	212'160
Diverses recettes	1'854	13'761
<b>Total des recettes</b>	<b>214'554</b>	<b>225'921</b>
Entretien et réparations y compris rénovations	13'475	12'238
Assurances, charges locatives et de chauffage	7'434	4'922
<b>Total des dépenses</b>	<b>20'909</b>	<b>17'160</b>
<b>Résultat</b>	<b>193'645</b>	<b>208'761</b>
Valeur actualisée / valeur du bilan	2'850'000	2'830'000
Taux de rendement brut (loyers/valeur du bilan x 100)	7.46%	7.98%
Taux de rendement net (résultat/valeur du bilan x 100)	6.79%	7.37%
Valeur assurance bâtiments	3'375'000	3'375'000

### Immeuble Muttenstrasse 3, 4502 Soleure

	2011 CHF	2010 CHF
Loyers	238'802	231'752
Diverses recettes	4'144	11'199
<b>Total des recettes</b>	<b>242'946</b>	<b>242'951</b>
Entretien et réparations y compris rénovations	194'452	13'356
Assurances, charges locatives et de chauffage	5'095	7'550
<b>Total des dépenses</b>	<b>199'547</b>	<b>20'906</b>
<b>Résultat</b>	<b>43'399</b>	<b>222'045</b>
Valeur actualisée / valeur du bilan	3'631'000	3'569'000
Taux de rendement brut (loyers/valeur du bilan x 100)	6.69%	6.81%
Taux de rendement net (résultat/valeur du bilan x 100)	1.20%	6.22%
Valeur assurance bâtiments	3'921'750	3'921'750

Les rénovations d'appartement ont uniquement eu lieu dans l'immeuble situé à la Muttenstrasse 3. Les dépenses générales d'entretien sont sinon restées minimales. Tous les appartements sont loués aux prix habituels pratiqués sur le marché. La situation des deux immeubles demeure appréciée. La valeur totale des deux immeubles au bilan est de CHF 6,481 millions (contre CHF 6,399 à l'exercice précédent).

### Immobilisations en CHF et rendement de la fortune totale

	2011 CHF	2010 CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	129'571'468	119'506'244
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	127'316'318	129'571'468
Moyenne des actifs	128'443'893	124'538'856
<b>Résultat net</b> des placements de la fortune	<b>- 4'459'066</b>	<b>4'123'241</b>
<b>Rendement</b> de la fortune totale	<b>- 3.5%</b>	<b>3.3%</b>

### Taux de couverture – rendement – réserves pour fluctuations des cours 2008 – 2011

Le taux ou seuil de couverture indique à quelle hauteur en pour cent les obligations d'une caisse de pension sont couvertes par les éléments de la fortune. En tant que valeur statistique, il ne donne toutefois aucune information sur la qualité financière et structurelle de la caisse de pension. Les mesures d'assainissement décidées ont permis à notre caisse de pension de recouvrer sa capacité à supporter les risques, remise en question par le douloureux résultat financier de 2008. Cette capacité a toutefois légèrement diminué en raison du taux de couverture assez juste. Le taux de couverture fin 2011 atteignait en effet 102,7% (contre 110,2% l'année précédente).

	2011	2010	2009	2008
Taux de couverture sur la base LPP 2010 (VZ 2005 jusqu'en 2010)	102.7%	110.2%	107.5%	95.9%
Rendements globaux	- 3.5%	3.3%	12.8%	- 19.2%
Réserves pour fluctuations des cours en millions de CHF	3.3	11.5	8.2	0

## 20. Contrôle des investissements et compte-rendu

Lors de sa séance du 16.08.2011, le conseil de fondation a décidé d'introduire l'approche « Global Custody ». Par le biais de cette mesure, il entend remplir les exigences accrues en termes de reporting et améliorer la transparence et l'efficacité de la gestion de la fortune. Dans ce contexte, le Credit Suisse a été nommé « Global Custodian ». Depuis 2011, il fournit à intervalles réguliers

au conseil de fondation un compte-rendu global consolidé sur la situation de la fortune et sur les résultats des banques de placement. La comptabilité des placements de titres continue à être exécutée par la société Profitass AG, 4554 Etziken. Dans le cadre du compte-rendu, le Credit Suisse établit pour la direction, la commission des placements et le conseil de fondation, des rapports de performance réguliers par banque ainsi que des évaluations qui renseignent sur la situation actuelle des placements, leur composition ainsi que leurs résultats. Le conseil de fondation remplit ainsi les dispositions de l'art. 49a OPP2 en matière de responsabilité et de tâches de gestion.

## 21. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision Engel Copera AG a examiné la légalité des comptes annuels, de la gestion, des placements de fortune ainsi que des comptes de vieillesse pour l'exercice clôturant au 31.12.2011. Cet examen porte sur la mise en œuvre des principes fondamentaux de comptabilité, de présentation des comptes et de placement de la fortune, sur les principales décisions d'évaluation ainsi que sur la présentation des comptes annuels en général. S'agissant de la gestion, il est vérifié si les prescriptions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les dispositions en matière de loyauté dans la gestion de la fortune sont respectées. Dans son rapport du 04.04.2012, l'organe de révision Engel Copera AG recommande au conseil de fondation d'approuver les comptes annuels 2011.

## 22. Liens intéressants

Voici quelques liens que nous vous recommandons si vous souhaitez consulter d'autres informations intéressantes sur la prévoyance professionnelle:

[www.bsv.admin.ch/themen/vorsorge/aktuell/index.html?lang=fr](http://www.bsv.admin.ch/themen/vorsorge/aktuell/index.html?lang=fr)

[www.asip.ch](http://www.asip.ch)

[www.schweizerpersonalvorsorge.ch/fr/prevoyance-professionnelle-suisse/](http://www.schweizerpersonalvorsorge.ch/fr/prevoyance-professionnelle-suisse/)

[https://www.axa-winterthur.ch/SiteCollectionDocuments/2-saeule-gesetzgebung\\_fr.pdf](https://www.axa-winterthur.ch/SiteCollectionDocuments/2-saeule-gesetzgebung_fr.pdf)

### CAISSE DE PENSION DES ORGANISATIONS D'ASSURANCE-MALADIE

Le président du conseil de fondation:



Dr Stefan Holenstein

Le responsable:



Roland Karau

Soleure, le 7 mai 2012 / RKA